



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 28 juillet 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/4/DRAFT

Questions opérationnelles – plans stratégiques
de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – République démocratique populaire lao (2027-2031)

Durée	1 ^{er} janvier 2027-31 décembre 2031
Coût total pour le PAM	98 272 124 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	2,1

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la République démocratique populaire lao (2027-2031) (WFP/EB.2/2026/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 98 272 124 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux
programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. M. A. Prost
Directeur de pays
courriel: marcandre.prost@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays (PSP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. En 2025, on estimait à 10,3 pour cent la proportion des ménages souffrant d'insécurité alimentaire en République démocratique populaire lao, tandis que 56 pour cent étaient en situation d'insécurité alimentaire limite¹.
2. La malnutrition demeure un enjeu primordial de santé publique. Un tiers des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance et 10,7 pour cent d'émaciation, des taux qui sont tous deux supérieurs aux seuils mondiaux critiques². Les carences en micronutriments sont très répandues. Une vaste proportion des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie³.
3. Les problèmes liés à la nutrition et à la sécurité alimentaire touchent les femmes et les enfants de manière disproportionnée. Ils sont particulièrement marqués au sein des populations rurales et montagnardes et parmi les groupes minoritaires, pour lesquels les barrières linguistiques, l'isolement géographique et la précarité des moyens d'existence limitent davantage encore l'accès aux services et à une aide essentiels⁴.
4. Comme l'examen à mi-parcours⁵, les évaluations décentralisées⁶ du PSP pour 2022-2026 et d'autres analyses l'ont relevé, la capacité qu'a le PAM de combiner mise en œuvre opérationnelle et assistance technique, renforcement des systèmes et appui aux politiques constitue de toute évidence un atout particulier pour la République démocratique populaire lao. En revanche, il est aussi ressorti de ces évaluations et analyses que l'intégration et la pérennisation des résultats présentaient des problèmes aux niveaux infranational et communautaire. Pour y remédier, le PAM a adopté dans le PSP pour 2027-2031 une approche ciblée et intégrée qui vise à renforcer les liens entre les interventions d'urgence, la nutrition, la résilience, les programmes en milieu scolaire et la protection sociale pour favoriser la mise au point de solutions durables prises en main par les instances nationales et destinées aux communautés vulnérables.
5. Le PSP pour 2027-2031 appuiera la transition de la République démocratique populaire lao après le retrait du pays de la catégorie des pays les moins avancés prévu en 2026 en s'attaquant à la persistance de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la vulnérabilité face aux chocs par l'intermédiaire de systèmes pris en charge par les instances nationales⁷. En conformité avec le dixième plan national de développement socioéconomique et la stratégie adoptée par le Gouvernement pour assurer une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés, et conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2027-2031) (ci-après, le "Plan-cadre de coopération"), le PSP concilie assistance ciblée et renforcement des systèmes. Il vise en priorité à renforcer la préparation aux situations d'urgence et les

¹ PAM. 2025. *Comprehensive Food Security and Vulnerability Assessment* (à paraître).

² Bureau des statistiques lao et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2025. *Lao Social Indicator Survey III, 2023, Survey Findings Report*.

³ Ibid.

⁴ MAGENTA et Bureau du PAM en République démocratique populaire lao. 2026. *Food Systems Behaviours in the Lao People's Democratic Republic: Evidence to Strengthen Nutrition, School Meals, and Climate Resilience* (rapport non publié).

⁵ Bureau du PAM en République démocratique populaire lao. 2024. *Mid-term review of the country strategic plan for the Lao People's Democratic Republic for 2022-2026* (non publié).

⁶ Bureau du PAM en République démocratique populaire lao. 2024. *Mid-Term Evaluation of WFP School-Feeding Program for USDA McGovern-Dole Grant [FY 2020-25]. Decentralized McGovern-Dole Mid-Term Evaluation Report*.

⁷ Organisation des Nations Unies. 2026. *Lao PDR graduation status | LDC Portal – International Support Measures for Least Developed Countries*.

interventions en cas de crise, à améliorer l'accès à une alimentation saine au moyen de systèmes résilients à dimension nutritionnelle, et à encourager la poursuite de l'institutionnalisation des programmes nationaux tels que l'alimentation scolaire et la protection sociale réactive face aux chocs en vue de développer le capital humain et de renforcer la résilience.

6. Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes, aux groupes minoritaires, aux personnes handicapées et aux populations isolées, dont l'accès aux services, à l'information et aux débouchés économiques se heurte à des obstacles qui se superposent. Le PSP intégrera à toutes les interventions des activités visant à faire évoluer la société et les comportements et une approche favorisant la participation des communautés, tout en renforçant les capacités décentralisées pour promouvoir un accès équitable et la prise en main des activités au niveau local et obtenir ainsi des résultats durables.
7. Les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise seront associés au développement des systèmes de protection sociale réactive face aux chocs, tandis que les programmes de nutrition s'inscriront dans le cadre des travaux visant à renforcer la résilience des moyens d'existence et à favoriser les changements sociétaux et comportementaux. Les petits exploitants agricoles seront associés au programme national d'alimentation scolaire grâce à l'adoption d'un modèle fondé sur la production locale, qui créera des débouchés commerciaux tout en améliorant l'accès des enfants à une alimentation nutritive. Prises ensemble, ces approches dessinent une trajectoire cohérente vers des solutions modulables prises en charge au niveau national en reliant les interventions face aux crises, la nutrition, la résilience et la protection sociale.
8. Le PAM collaborera étroitement avec les institutions gouvernementales concernées aux niveaux national et infranational tout en renforçant sa coopération avec d'autres entités des Nations Unies, les institutions financières internationales, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), des organisations de la société civile, des établissements universitaires et le secteur privé. En collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM renforcera les approches intégrées relatives à la transformation des systèmes alimentaires et à l'alimentation scolaire, tandis que sa coopération avec des institutions financières internationales servira à mieux aligner les volets de l'action humanitaire, du développement et du financement, et à améliorer ainsi la viabilité et l'ampleur des interventions. L'ancrage local, la coopération Sud-Sud et la coordination des financements permettront au PAM d'évoluer progressivement d'une mise en œuvre directe vers un rôle de catalyseur afin de contribuer au renforcement de la prise en main et de la direction des opérations par les autorités nationales.
9. Les priorités transversales – inclusion, protection et responsabilité à l'égard des personnes touchées – seront intégrées à l'ensemble des effets directs du PSP pendant toute la durée de la mise en œuvre. Le PAM aura recours à des méthodes de ciblage transparentes, à des processus de validation par les communautés et à des approches axées sur les personnes pour que l'assistance reste nutritionnellement adaptée, équitable et accessible. Les besoins des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des groupes minoritaires feront l'objet d'une attention particulière pour réduire au minimum le risque d'exclusion et garantir un accès équitable à l'assistance et aux services. L'apprentissage opérationnel, la production de données factuelles et la mobilisation des communautés sont autant d'éléments qui contribueront à améliorer en continu la qualité des programmes et aideront à mieux rendre compte de l'action menée.
10. S'appuyant sur l'analyse commune de pays, le Plan-cadre de coopération établit trois priorités interdépendantes: renforcer la résilience face aux chocs et aux risques environnementaux, investir dans le capital humain et l'accès à des services de qualité, et faire progresser la gouvernance et le développement économique durable. Le PSP est

pleinement conforme à ce document et contribue à deux de ses résultats, dans le domaine de l'environnement et de la croissance durable, et dans celui du bien-être de la population.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes touchées par une crise sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après les chocs, notamment grâce à des systèmes nationaux réactifs face aux chocs qui ont été renforcés

11. Le PAM aidera les populations touchées par une crise à pourvoir à leurs besoins essentiels avant, pendant et après les chocs, tout en renforçant les capacités nationales et infranationales dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise. Le PAM fournira une assistance vitale temporaire selon les besoins et facilitera la prise en main progressive des systèmes de préparation et d'intervention par les instances nationales. Les systèmes, les capacités et les données factuelles produites sur lesquels se concentre l'effet direct 1 permettront de jeter les bases nécessaires à l'élargissement, à la mise en œuvre et à la montée en puissance des programmes de protection sociale réactive face aux chocs gérés par les instances nationales, prévus au titre de l'effet direct 3.
12. Dans le cadre de l'activité 1, lorsque les capacités nationales seront insuffisantes pour faire face à un choc, le PAM complétera l'intervention du Gouvernement en fournissant une assistance sous forme de produits alimentaires en nature et de transferts de type monétaire aux personnes frappées par la crise. Parallèlement, sous la direction du Ministère du travail et des affaires sociales et conjointement à d'autres parties prenantes concernées, le PAM renforcera les dispositifs essentiels de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, notamment les systèmes d'alerte rapide, les évaluations des besoins, le ciblage, la coordination logistique et les livraisons "sur le dernier kilomètre", tout en encourageant l'institutionnalisation de ces dispositifs au sein des systèmes publics⁸.
13. Pour remédier aux blocages, le PAM fournira une assistance technique visant à affiner les protocoles d'évaluation des besoins et l'intégration des données, contribuera à améliorer la précision du ciblage en aidant à améliorer les registres des services sociaux et les analyses de la vulnérabilité, et fournira un appui opérationnel pour l'expérimentation et la transposition à plus grande échelle de modèles d'exécution pris en charge par les instances nationales, en mobilisant des mécanismes tels que la réserve d'urgence de riz de l'ASEAN+3 et les systèmes de transfert monétaire gérés par le Gouvernement.
14. Les activités prévues au titre de l'effet direct 1 mettront l'accent sur les priorités transversales du PAM, notamment l'ancrage local, en renforçant des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise pris en charge par les instances nationales. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants, aux personnes handicapées et aux groupes minoritaires. Le PAM veillera à ce que l'assistance alimentaire demeure adéquate sur le plan nutritionnel et équitable; pour cela, il aura recours à des méthodes de ciblage transparentes et à des procédures de validation par les communautés, et intégrera l'approche axée sur les personnes, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées dans toutes ses opérations.

⁸ L'activité 1 s'inscrit dans le cadre des priorités nationales adoptées par la République démocratique populaire lao, notamment celles énoncées dans la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe pour 2021-2030 et dans le plan d'action pour la période 2025-2030, ainsi que dans le cadre du résultat 4 du dixième plan national de développement socioéconomique du Gouvernement.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et celles exposées au risque de malnutrition sont en mesure d'accéder toute l'année à une alimentation saine et nutritive et renforcent leur résilience face aux facteurs de perturbation et aux chocs

15. Au titre de l'effet direct 2, l'objectif du PAM est de réduire les besoins humanitaires en suivant deux stratégies qui se renforcent mutuellement. L'activité 2 a pour but d'améliorer les résultats nutritionnels des populations vulnérables grâce à des interventions à dimension nutritionnelle et à des campagnes visant à faire évoluer la société et les comportements. L'activité 3 se concentre sur le renforcement de moyens d'existence résilients et des capacités des marchés locaux en vue d'améliorer l'accès des ménages et des communautés à une alimentation saine et nutritive. Ensemble, ces deux activités contribueront à diversifier davantage le régime alimentaire des bénéficiaires, à améliorer la résilience et à réduire la vulnérabilité face aux chocs dans des zones régulièrement exposées à des épisodes d'insécurité alimentaire aiguë.
16. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM s'attachera à prévenir la malnutrition et appliquera une approche intégrée à trois niveaux – communautés, ménages et politique générale – qui privilégie les groupes de population vulnérables sur le plan nutritionnel, notamment les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les aidants et les enfants de moins de 5 ans. Le train de mesures d'assistance nutritionnelle prévu associera des transferts monétaires assortis de conditions à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements afin d'améliorer la qualité de l'alimentation et les pratiques de soins et d'encourager la consommation d'aliments sains. Au niveau des politiques, le PAM participera à la mise en œuvre de la prochaine stratégie nationale en matière de nutrition pour 2026-2035 et du plan d'action national pour la nutrition pour 2026-2030 tout en renforçant la coordination multisectorielle, les activités d'enrichissement des aliments, les cadres réglementaires ainsi que les capacités nationales et infranationales nécessaires pour mener les activités, en assurer le suivi et en rendre compte.
17. Au titre de l'activité 3, et en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que d'autres ministères techniques concernés et d'autres parties prenantes, le PAM aidera les ménages et les communautés exposés à l'insécurité alimentaire et vulnérables face aux chocs météorologiques, environnementaux et autres en mettant en œuvre des interventions intégrant moyens d'existence et renforcement de la résilience, conçues pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience au fil du temps. Les interventions ciblées menées en faveur des femmes et d'autres groupes de population vulnérables comprendront plusieurs éléments (appui aux moyens d'existence spécifiquement adapté, renforcement des capacités, et accès aux actifs et aux services) et tiendront compte des besoins, rôles et contraintes spécifiques de ces groupes.
18. Au titre de l'effet direct 2, le PAM mettra en œuvre des activités conformes à ses priorités transversales; pour ce faire, il privilégiera les populations vulnérables sur le plan nutritionnel, plaidera en faveur de l'égalité de l'accès à l'assistance, aux ressources et aux services, encouragera les femmes et les hommes à participer à la conduite des opérations et à la prise de décisions et contribuera à un partage équitable des avantages au sein des ménages et des communautés.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: Les programmes et les systèmes nationaux et infranationaux sont renforcés pour répondre de mieux en mieux, à l'échelle voulue, aux besoins des personnes susceptibles d'être exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition

19. Le PAM aidera le Ministère de l'éducation et des sports et le Ministère du travail et des affaires sociales, entre autres ministères et parties prenantes clés, à renforcer les filets de sécurité et les systèmes pris en charge par les instances nationales capables de lutter contre

l'insécurité alimentaire et la malnutrition à l'échelle voulue. Au titre de l'effet direct 3, le PAM facilitera l'institutionnalisation du programme national de repas scolaires et le développement de systèmes de protection sociale réactive face aux chocs, tout en renforçant les capacités nationales en matière de mise en œuvre, de coordination et de suivi des programmes⁹.

20. Au titre de l'activité 4, le PAM continuera de se charger de la mise en œuvre directe du programme de repas scolaires au cours des trois premières années du présent PSP, tout en transférant progressivement au Gouvernement la responsabilité de la gestion et de la mise en œuvre de ce programme, l'objectif étant que le Gouvernement prenne en main l'entièreté du programme national de repas scolaires d'ici à 2029. Pour contribuer à la viabilité de ce programme, le PAM renforcera les systèmes et les capacités du pays tout en s'employant à développer l'alimentation scolaire utilisant la production locale en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la FAO, le FIDA et d'autres partenaires.
21. Dans le cadre de l'activité 5, le PAM fournira une assistance technique au Ministère du travail et des affaires sociales, entre autres ministères et parties prenantes concernés, pour la conception et la mise en œuvre de programmes de protection sociale réactive face aux chocs et à dimension nutritionnelle susceptibles d'être transposés à plus grande échelle en période de crise. Les activités se concentreront sur le renforcement des systèmes de ciblage, la gestion des bénéficiaires, les mécanismes de mise en œuvre, les modalités de financement et les systèmes de données interopérables, en s'appuyant sur les innovations mises au point dans le cadre des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Cela permettra d'augmenter les moyens dont le Gouvernement dispose pour protéger les ménages vulnérables avant, pendant et après un choc.
22. Au titre de l'activité 6, le PAM fournira aux ministères techniques et autres acteurs nationaux et partenaires de développement compétents des services à la demande dans les domaines de la logistique, des achats, de l'entreposage et des transports, sur la base du recouvrement intégral des coûts, en mettant à profit sa présence opérationnelle et ses compétences techniques.
23. Dans le cadre de l'effet direct 3, le PAM contribuera à mettre en œuvre la priorité transversale visant à améliorer la nutrition et l'accès à une alimentation saine au moyen d'activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Il accordera également une attention particulière à l'ancrage local en renforçant la mobilisation des communautés, en encourageant les femmes à s'engager dans la direction des opérations et à participer aux structures décisionnelles et en assurant une participation équitable des femmes et des hommes à la planification, à la gestion et au contrôle des programmes.

Hiérarchisation des priorités

24. Le PAM entreprend le présent PSP en sachant que, s'il peut compter sur un réseau solide de partenariats, il opère néanmoins dans un contexte budgétaire de plus en plus contraignant. En cas de problèmes financiers, le PAM privilégiera les interventions produisant l'impact le plus fort et qui seront réalisées par l'intermédiaire de systèmes pris en charge par les instances nationales. Les priorités seront fonction du degré de continuité de l'engagement du Gouvernement et des crédits qu'il allouera, notamment lorsque des ressources nationales auront été obtenues ou annoncées, et dépendront également des perspectives

⁹ Ces activités sont conformes aux priorités nationales, notamment celles qui sont énoncées dans la politique et dans le décret relatifs à la promotion de l'alimentation scolaire, dans la stratégie nationale relative à la protection sociale (2020-2025), ainsi que dans la version actualisée de la stratégie nationale relative à la protection sociale (à paraître), et concordent avec les résultats 2 et 3 du dixième plan national de développement socioéconomique.

de résultats durables et transposables à plus grande échelle des activités menées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le PAM veillera à l'équilibre entre l'assistance directe et le renforcement des systèmes de façon à préserver les activités d'assistance vitale et les capacités d'intervention immédiate tout en renforçant progressivement les capacités institutionnelles et la prise en main des programmes par les instances nationales. La satisfaction des besoins humanitaires dus aux aléas naturels restera prioritaire. Il s'agira notamment d'appuyer les systèmes, les capacités et les mécanismes de financement pour faciliter les transferts de type monétaire et le prépositionnement de produits alimentaires avant la mousson et les interventions d'urgence de grande envergure.

25. L'approche du PAM repose sur les partenariats, la prise en main des programmes par les instances nationales et l'ancrage local, et met fortement l'accent sur la pérennisation des résultats au-delà du PSP. Le PAM s'efforcera de protéger sa base de donateurs tout en l'élargissant, de diversifier ses financements en mobilisant des partenaires non habituels, notamment des États membres de l'ASEAN, et en recourant à des initiatives de coopération Sud-Sud et il s'emploiera à promouvoir des accords de cofinancement avec le Gouvernement, les institutions financières internationales et les fonds pour le climat.

Stratégies de transition

26. En investissant dans plusieurs domaines – action anticipatoire, alerte rapide, évaluation des besoins, ciblage et mécanismes de mise en œuvre réactifs face aux chocs –, le PAM assurera progressivement le passage d'une mise en œuvre directe des interventions à une prise en charge durable des programmes par le Gouvernement, en mettant à disposition une combinaison de moyens tels que du personnel de renfort, des services d'assurance qualité et une assistance technique. Pour faciliter la prise en charge à long terme des programmes par le Gouvernement, le PAM aidera les homologues gouvernementaux concernés à transposer sur le plan opérationnel les mécanismes de protection sociale réactive face aux chocs pris en main par les instances nationales et à élargir le programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale en renforçant les systèmes, les achats, le ciblage, le suivi et les chaînes d'approvisionnement locales. Les décisions relatives à la transition seront guidées par des critères de préparation convenus au préalable portant notamment sur les capacités institutionnelles, la disponibilité de financements nationaux, la solidité des mécanismes de coordination et l'efficacité des systèmes de ciblage, de mise en œuvre et de suivi.
27. Pendant la durée du PSP, le PAM transférera progressivement la responsabilité des programmes aux institutions gouvernementales, notamment au Ministère du travail et des affaires sociales et aux autorités infranationales, tout en les aidant à assurer la direction des opérations et en contribuant au renforcement des procédures opératoires normalisées, des systèmes informatiques et des mécanismes financiers. Le PAM apportera également un appui aux institutions et aux organisations nationales et locales et aux structures communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience tout en encourageant une participation accrue des acteurs locaux, notamment la Croix-Rouge lao, les organisations de soutien aux personnes handicapées et les structures de gouvernance des "taseng" émergentes¹⁰. Ces initiatives sont conformes au dixième plan national de développement socioéconomique et aux stratégies sectorielles applicables.

¹⁰ En 2025, la République démocratique populaire lao a mis en application une réforme administrative en profondeur qui a rendu au "taseng" (sous-district) son statut d'échelon officiel le moins élevé de l'administration locale. Cette restructuration redonne aux villages un rôle strictement axé sur la communauté, tandis que les services publics, la planification locale et la mise en œuvre des politiques de l'État sont désormais centralisés à l'échelon du "taseng".

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour la République démocratique populaire lao (2027-2031)

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO (2027-2031)			
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Causes profondes
Effet direct du PSP	Effet direct 1 du PSP: Les personnes touchées par une crise sont en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels avant, pendant et après les chocs, notamment grâce à des systèmes nationaux réactifs face aux chocs qui ont été renforcés.	Effet direct 2 du PSP: Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et celles exposées au risque de malnutrition sont en mesure d'accéder toute l'année à une alimentation saine et nutritive et renforcent leur résilience face aux facteurs de perturbation et aux chocs.	Effet direct 3 du PSP: Les programmes et les systèmes nationaux et infranationaux sont renforcés pour répondre de mieux en mieux, à l'échelle voulue, aux besoins des personnes susceptibles d'être exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.
Activité	Activité 1: Fournir en temps voulu aux populations touchées par une crise une assistance alimentaire adaptée sur le plan nutritionnel, tout en renforçant les capacités nationales et infranationales nécessaires pour anticiper les chocs, s'y préparer et y faire face, notamment au moyen de filets de sécurité réactifs face aux chocs.	Activité 2: Proposer aux ménages et aux communautés souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition des programmes de nutrition intégrés mis en œuvre par l'intermédiaire de structures communautaires renforcées pour améliorer l'adéquation de l'alimentation et prévenir la malnutrition.	Activité 4: Fournir une assistance technique et un appui aux parties prenantes et aux institutions nationales et infranationales aux fins de la mise en œuvre, de la transposition à plus grande échelle et de la pérennisation des systèmes d'intervention en milieu scolaire visant à améliorer l'accès à une alimentation saine et à appuyer les systèmes alimentaires locaux.
		Activité 3: Apporter un soutien aux personnes et aux communautés en situation d'insécurité alimentaire vulnérables face aux chocs, notamment aux chocs liés aux intempéries, à l'aide d'activités axées sur les moyens d'existence prévoyant des transferts, la communication d'informations, un renforcement des capacités et la fourniture de services financiers et météorologiques pour les aider à mieux résister aux chocs, à s'en remettre et à s'adapter à l'évolution des conditions météorologiques.	Activité 5: Renforcer les capacités et les systèmes gouvernementaux pour instaurer et mettre en service un système public de protection sociale axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Activité 6: Fournir aux partenaires du développement et au Gouvernement des services à la demande fiables, notamment en matière d'entreposage, de transport et d'achats.

ANNEXE II

**Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays
(en dollars)**

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (en dollars)							
Effet direct du PSP	Activité	Première année 2027	Deuxième année 2028	Troisième année 2029	Quatrième année 2030	Cinquième année 2031	Total
1	1	12 799 487	6 062 049	3 826 006	2 104 630	1 206 228	25 998 399
2	2	5 384 757	5 459 489	5 490 553	3 028 611	2 662 220	22 025 630
	3	2 347 420	1 686 375	1 430 718	1 287 978	1 281 021	8 033 512
3	4	10 661 235	8 592 990	7 548 052	4 785 753	3 870 964	35 458 995
	5	1 145 374	1 079 249	935 000	652 404	790 549	4 602 576
	6	315 951	786 703	329 497	359 942	360 919	2 153 011
Total		32 654 224	23 666 855	19 559 825	12 219 319	10 171 901	98 272 124

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (en dollars)				
	Effet direct stratégique 1 du PAM	Effet direct stratégique 2 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Causes profondes	
Transferts	19 759 383	21 533 726	30 994 990	72 288 100
Mise en œuvre	2 057 088	3 196 731	3 937 024	9 190 843
Coûts d'appui directs	2 595 172	3 494 089	4 837 496	10 926 756
Total partiel	24 411 643	28 224 547	39 769 510	92 405 699
Coûts d'appui indirects	1 586 757	1 834 596	2 445 072	5 866 425
Total	25 998 399	30 059 142	42 214 582	98 272 124

ANNEXE III**Nombre de bénéficiaires par année**

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année	Total
Total (hors chevauchements)	254 711	211 211	153 331	91 400	78 400	496 054

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** L'examen à mi-parcours et les évaluations décentralisées du PSP pour 2022-2026, ainsi que d'autres analyses, ont mis en évidence la grande contribution du PAM au développement des capacités institutionnelles et l'envergure considérable de ses opérations, mais ont également fait apparaître que la cohérence, l'intégration et la viabilité des programmes devraient être plus solides, notamment aux niveaux infranational et communautaire. Les évaluateurs ont en outre relevé des problèmes concernant les modèles de contribution des communautés aux repas scolaires et la nécessité de définir des stratégies de transition plus réalistes.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP comprend un portefeuille d'activités ciblées et intégrées qui renforce les liens entre les interventions d'urgence, la nutrition, la résilience, les programmes en milieu scolaire et la protection sociale. Il met davantage l'accent sur la planification de la transition, l'ancrage local, le renforcement des capacités infranationales et le transfert progressif des responsabilités aux institutions gouvernementales.
2. **Données factuelles:** L'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité effectuée en 2025, le suivi de la sécurité alimentaire et d'autres études ont mis en évidence une insécurité alimentaire persistante, des taux de malnutrition élevés, un accès limité à une alimentation saine et des disparités importantes touchant les groupes minoritaires, les femmes et les populations isolées.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PAM réalisera en temps voulu des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et mettra en œuvre des interventions intégrées relatives à la nutrition, à la résilience et aux moyens d'existence tout en renforçant les programmes et les systèmes nationaux, notamment les programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale réactive face aux chocs, afin de contribuer à faire reculer durablement l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
3. **Données factuelles:** Les consultations nationales et l'analyse commune de pays ont mis en évidence le fait que le retrait de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés interviendra dans un contexte de tensions macroéconomiques persistantes, de vulnérabilité face aux inondations et aux sécheresses, de protection sociale dont la couverture est limitée et de capacités institutionnelles inégales selon les secteurs et les niveaux administratifs. Il est apparu que pour réaliser des progrès durables, il était indispensable de renforcer les capacités locales et les systèmes et de faire en sorte qu'ils soient pris en main par les autorités nationales.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP privilégie le renforcement des capacités nationales et infranationales dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, de l'alimentation scolaire, de la protection sociale, de la coordination des activités nutritionnelles et de la résilience afin de faciliter le passage d'une mise en œuvre directe des programmes par le PAM à leur prise en main par le Gouvernement.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. Conformément à la circulaire de la Directrice exécutive de 2024 sur les prescriptions minimales en matière de suivi et le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats, le PAM continuera d'investir dans le suivi, l'évaluation et la production de données factuelles pendant toute la durée du PSP. À partir de l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité réalisée en 2025, le PAM effectuera un suivi régulier de la sécurité alimentaire. Il s'appuiera à cet effet sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité utilisant la téléphonie mobile, un suivi des prix sur les marchés, une analyse de l'indice de fonctionnement des marchés, un suivi saisonnier et des études ciblées en vue de mieux comprendre l'évolution de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience. La collaboration instaurée avec les principaux ministères et le Bureau des statistiques lao contribuera à favoriser la prise en main des données par les autorités nationales et à renforcer la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles.
5. Le PAM mettra en place un système intégré permettant d'assurer le suivi et de rendre compte de l'action menée, qui associe le suivi des activités, le suivi post-distribution, les mécanismes communautaires de remontée de l'information et le suivi effectué par des tiers. Des mécanismes de remontée de l'information faciles d'accès permettront aux communautés de faire part de leurs préoccupations de manière sûre et confidentielle, concernant notamment des problèmes liés au ciblage, à la protection, à la qualité des programmes, à la fraude et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au moyen de dispositifs d'orientation et de transmission aux échelons supérieurs conformes aux procédures institutionnelles. Les données factuelles proviendront d'études relatives à l'alimentation scolaire, à la nutrition, à la résilience et à la protection sociale, ainsi que d'une évaluation décentralisée du programme de repas scolaires, d'une évaluation centralisée du PSP réalisée lors de la quatrième année de mise en œuvre du PSP et d'examens en cours à l'appui de l'apprentissage, de l'adaptation et de la mobilisation des ressources.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

6. La réussite de la mise en œuvre du PSP dépendra de la capacité du Gouvernement de financer et de prendre en main durablement les programmes, de la poursuite du renforcement des capacités nationales et infranationales et de l'efficacité de la mise en place des systèmes réactifs face aux chocs. Les principaux risques stratégiques concernent l'instabilité macroéconomique, l'inflation, la dépréciation de la monnaie, le poids de la dette, les catastrophes naturelles et le danger persistant que représentent les munitions non explosées. Pour atténuer ces risques, le PAM procédera à un suivi régulier de la sécurité alimentaire et des marchés, renforcera les capacités du Gouvernement en matière de préparation aux situations d'urgence, participera à l'établissement de plans de secours et au dispositif de prépositionnement, et continuera d'investir dans l'analyse de la vulnérabilité, les systèmes de ciblage et les mécanismes d'intervention en cas de catastrophe, notamment la réserve d'urgence de riz de l'ASEAN+3.

7. Diverses stratégies seront utilisées pour atténuer les risques opérationnels liés à l'insuffisance des capacités institutionnelles, aux problèmes de protection et à la performance des partenaires: intégration de l'assistance technique, planification conjointe avec les homologues gouvernementaux, renforcement des systèmes de contrôle, suivi effectué par des tiers et renforcement régulier des capacités. Pour faire face aux risques fiduciaires, notamment la fraude, les détournements et la corruption, le PAM misera sur la transformation numérique, le renforcement de la gestion de l'identité des bénéficiaires, la rigueur des contrôles internes et une surveillance régulière du respect des règles. Les partenaires coopérants seront soumis à la procédure d'agrément prévue par le portail des partenaires de l'ONU, à des évaluations annuelles de leur performance et à des visites de contrôle régulières, et les contrats seront gérés suivant les normes du PAM relatives au devoir de précaution et aux assurances à donner. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information, les dispositifs de protection, les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la collaboration avec les acteurs spécialisés dans le déminage contribueront aussi à une mise en œuvre sûre, responsable et inclusive des programmes.

ANNEXE V**Liens vers les ressources techniques et connexes**

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)¹.

¹ Conformément à la "[politique en matière de plans stratégiques de pays](#)", approuvée par le Conseil (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1*).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
PSP	plan stratégique de pays